

M. Gérard Ruch répond que le projet coûtait 18 millions de francs environ au départ. Ensuite, le coût a passé à 30 millions de francs. Les autorités ont rencontré les responsables de l'ancienne entreprise qui veulent faire des compléments alimentaires pour bovins. Des discussions sont en cours et un avant-projet est préparé. L'entreprise souhaite faire quelque chose. Gérard Ruch certifie que quelque chose de concret se fera au printemps 2014.

M. Damien Lachat est partiellement satisfait.

M. Eric Dobler (groupe PDC) revient sur l'acceptation le 2 octobre 2012 du crédit de fr. 380'000,- pour la mise en conformité, l'aménagement et l'équipement en jeux des jardins des écoles primaires et enfantines. Actuellement, la cour est vierge de toute installation de jeux. Eric Dobler a appris que les nouvelles autorités envisageaient de procéder à une réalisation étalée sur trois ans, ce qui est jugé inacceptable. Il demande au Conseil communal de l'informer sur ses réelles intentions.

Mme Nicole Eggenschwiler confirme que le crédit a bien été voté. La décision du législatif devra donc être exécutée. Elle précise que les autorités n'ont pas chômé, des chantiers sont en cours, etc. Le dossier n'est pas en veilleuse, mais il faut laisser aux nouvelles autorités le temps de démarrer et la priorité sera donnée à l'école enfantine. Le projet se fera par étapes, le dossier sera repris prochainement.

M. Eric Dobler est partiellement satisfait.

M. Céline Grellier (groupe PCSI) rappelle que le Conseil général a nommé ses six représentants à la commission de gestion du home médicalisé, lors de sa dernière séance. Une place est réservée à Saulcy et un autre à Boécourt. La commune de Boécourt a nommé rapidement sa représentante. Par contre la commune de Saulcy a annoncé qu'elle renonçait à nommer un représentant, préférant s'investir dans le home la Courtine à Lajoux. Céline Grellier pose trois questions :

- Comment va réagir le Conseil communal à ce refus de collaboration de la commune de Saulcy ?
- Le conseil communal a-t-il contacté officiellement la commune de Saulcy pour connaître ses intentions ?
- Est-ce que le conseil communal peut confirmer que la commune de Saulcy va quitter progressivement la collaboration avec la Haute-Sorne pour se tourner vers la Courtine ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que Saulcy n'avait pas de représentant au home à Bassecourt. Le maire de Saulcy a confirmé que cela fait plus de 20 ans que Saulcy est représenté au home à Lajoux et avait laissé tomber une représentation à Bassecourt. Le Conseil communal va prendre acte et laisser la place à d'autres personnes. Vu la situation géographique, il est plus approprié de se tourner vers Lajoux. Concernant les autres collaborations de commune, le maire de Saulcy souhaite poursuivre les collaborations. Le Conseil communal de Saulcy va en débattre et nous recevrons une réponse officielle.

Mme Céline Grellier est satisfaite.

5. Décider la vente de l'ancienne école de Berlincourt (Message du Conseil communal au Conseil général N°1 du 25 mars 2013)

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann admet qu'il y aurait d'importants travaux à faire dans le bâtiment de l'ancienne école de Berlincourt. La proposition la plus adaptée est de vendre le bâtiment et utiliser le montant de la vente pour procéder à la rénovation de la colonie du Cerneux-Godat. Le dicastère des bâtiments a préavisé favorablement la vente de ce bâtiment.

M. Denis Jeannerat est d'avis que le message du Conseil communal au Conseil général n° 1 est court. On ne connaît pas la valeur officielle et la valeur incendie du bâtiment.

Mme Rose-Marie Allimann répond que ces informations sont confidentielles et ne se divulguent pas.

M. Denis Jeannerat ajoute qu'il n'existe aucun montage financier. Il conviendrait plutôt de constituer un fonds de réserve qui pourra être affecté à d'autres projets.

Mme Rose-Marie Allemann précise que l'on demande la compétence pour vendre le bâtiment.

Mme Céline Grellier indique que s'il n'y a pas de vente, il n'y aura pas d'argent pour rénover la colonie du Cerneux-Godat. Elle demande si le bâtiment est protégé et pour quelle raison nous ne pouvons pas avoir d'information sur la valeur officielle ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que le bâtiment n'est pas protégé.

M. Alain Christe pense que les personnes de Berlincourt verraient bien que l'on vende ce bâtiment, mais on pourrait aussi imaginer faire un gîte ou maison d'hôtes. Il y a la possibilité de trouver un investisseur.

Mme Rose-Marie Allemann répond qu'elle est ouverte à tout.

M. Damien Lachat remarque que le message n'est même pas au conditionnel, il faut faire attention sur le sens et écrire des choses plus flexibles. Il ajoute qu'il est scandaleux de ne pas communiquer la valeur officielle du bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Par 27 voix, sans opposition, le Conseil général décide la vente l'ancienne école de Berlincourt.

6. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 39'000.00 pour la réalisation des investigations techniques du site pollué du bâtiment Setag (Message du Conseil communal au Conseil général N° 2 du 25 mars 2013)

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

En préambule, M. Georges Migy précise qu'une petite erreur s'est glissée dans l'énoncé du point de l'ordre du jour, ainsi que sur le message, le montant du crédit s'élève à Fr. 42'000,- et non pas à Fr. 39'000,-. La réalisation de ces investigations techniques découle d'une obligation légale. Le dossier a été traité en premier lieu par la commune de Bassecourt et maintenant nous passons à la phase deux. M. Georges Migy explique que nous avons reçu l'approbation de l'Office de l'environnement. Conjointement, les entreprises Henri Schaller SA et Willemin-Macodel feront aussi les travaux. Ces derniers s'étaleront jusqu'à fin 2014. Le projet est subventionné, le montant à charge de la commune se monte à Fr. 8'000,-.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. Le crédit de Fr. 42'000,- est acceptée à la majorité évidente.

7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 150'000.00 dont une part communale de 85,7%, soit Fr. 128'550.00 destiné à l'étude de l'extension de la zone d'activité microrégionale (ZAM2) et donner compétence au Syndicat intercommunal de la zone d'activités microrégionale de la Haute-Sorne pour la réalisation de l'étude (Message du Conseil communal au Conseil général N°3 du 25 mars 2013)

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Georges Migy complète le message du Conseil communal au Conseil général en disant que la ZAM est complète. La ZAM générera à terme entre 500 et 600 places de travail. La dernière parcelle a été vendue à l'entreprise Fossil. Dans l'intervalle, de nouvelles demandes nous sont parvenues. Georges Migy ajoute que la zone d'activités d'intérêt cantonal (ZAIC) reste un gage de reconnaissance et de continuité. La future zone d'activités sera de grande importance.

M. Denis Jeannerat annonce que le groupe PDC propose d'accepter ce crédit sans réserve. La ZAM a une importance stratégique et est idéalement située géographiquement. Pour le développement économique de notre région, nous avons comme mission de la promouvoir. Les entreprises qui vont s'implanter ont une très haute valeur ajoutée. On ne brasse pas le sol.